

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 15

**Opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan
Contrat de concession d'aménagement
Compte-rendu annuel d'activité**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016
(accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

L'opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan a été confiée à la SAFI par un traité de concession, conformément à une délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2010. En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur doit produire à la collectivité chaque année un compte-rendu annuel d'activité. Ce document que nous a adressé la SAFI, joint au présent rapport, rend compte pour l'année 2015 du déroulement de la mission.

Le compte-rendu d'activité de la SAFI s'inscrit dans la continuité de l'avenant n°1 au traité de concession pour l'aménagement du cœur de quartier de Kermoisan du 20 novembre 2014. Il en reprend les principaux éléments et échéanciers financiers prévisionnels.

Sur le plan opérationnel, l'exercice 2015 a permis la réalisation par la SAFI des parkings et des aménagements paysagers des abords du centre commercial Les Quatre Vents. Ces travaux ont débuté en mars 2015, après la démolition de l'ancienne galerie commerciale intervenue début février. Ils ont été réalisés par tranches, en étroite articulation avec ceux du boulevard de Bretagne réalisés par la ville de Quimper, pour préserver le fonctionnement des activités commerciales tout au long de la mise en œuvre. Les travaux d'aménagement paysager ont quant à eux débuté au dernier trimestre 2015, et se sont achevés au printemps 2016.

L'année 2015 a également permis d'aboutir au montage opérationnel de l'opération pôle de santé. L'OPAC Quimper Cornouaille en sera le maître d'ouvrage. Cette opération, dont les travaux sont actuellement en cours, constitue la dernière réalisation physique de cette opération d'aménagement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le compte-rendu d'activité présenté par la SAFI pour l'exercice 2015.